



Le JAF a t'il le droit de revoir a la hausse la pension fixé par

Par **olivejane**, le **25/01/2014** à **14:23**

Bonjour, je viens vers vous en espérant que quelqu'un peu me répondre je suis séparé et papa de 2 filles âgées de 15 et 1" ans avec qui les relations se passe plutot mal je vais faire une médiation familiale mais en plus ayant été en situation difficile mon ex femme a déposé plainte pour non paiement de pension alimentaire alors que je paiyais la moitié j'ai céssi le JAF mais entre temps je suis passé en correctionnel ou la juge a annulé l'arrieré et a fixé la pension a 100e en mars 2013 et en septembre 2013 aux affaires familiales on m'a fixé une pension a 160euros alors que mes salaires n'ont pas changés avec un rappel de 60 euros par mois depuis Mars 2012 alors que en correctionnel on m'a annulé l'arrieré que puis je faire s'il vous plait ,ma nouvelle femme en peu plus c'est toujours les tribunaux ect...